Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212200612-20251203-20251203-DE

*République Française*

*Département des Côtes d'Armor*

# DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

| Membres du Conseil Municipal | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Nombre de votants |
| 15 | 15 | 14 |
| Date de la convocation | | |
| 25 novembre 2025 | | |

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi trois décembre, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de Bernard TRUBUILT, Maire.

**Présents** : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Christophe LE DANTEC, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Alain JOUAN, Martine TRUBUILT, Christine ROBIC, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Emilie CALLEWAERT, Pierre-Yves MAHÉ, Jean-Yves JEGO, Solen LE NEPVOU de CARFORT.

**Absences** : Christophe POPIOL, Lucie SAINTILLAN (pouvoir à Jean-Yves JEGO).

**Secrétaire de séance** : Pierre-Yves MAHÉ

**2025/12/03**

## CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT CLAUDE » AU 31/12/2025

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « Lotissement Claude » a été ouvert afin de retracer toutes les opérations dans le cadre de la création et de la commercialisation des lots du lotissement Roger LE PENNEC.

Compte tenu du fait que l'opération est close, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables nécessaires à la clôture de ce budget ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2025.

Le budget sera ainsi clôturé au 31 décembre 2025.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCPETE** la clôture du budget annexe « Lotissement Claude » ;
- **DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212200612-20251203-20251203-DE

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

***Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0***

**********

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

**Le secrétaire de séance,** **Le Maire,**

**Pierre-Yves MAHÉ** **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 10 décembre 2025
Transmis en Préfecture le 10 décembre 2025